

Tous ces soins ont apporté dans l'état général de santé des travailleurs de profondes améliorations.

A l'arrivée des Chinois, la mortalité était, en 1865, de 24 pour le premier convoi, composé de 337, soit 7.1 p. 0/0. En 1866, après l'arrivée du second convoi, le chiffre était de 67 sur 949, soit 7.1 p. 0/0.

Il n'y avait là rien d'étonnant. L'état d'épuisement des Chinois au moment de leur recrutement, état dû soit à la misère, à la débauche, soit à la pratique funeste de fumer l'opium ; les fatigues du voyage, l'acclimatement, l'ingestion immodérée de fruits et de produits végétaux de toute espèce dans les premiers temps de leur arrivée ont augmenté le chiffre des décès. Aujourd'hui que les installations sont terminées, que tout marche, tout fonctionne régulièrement, la mortalité pour les neuf premiers mois de 1867 n'a été que de 2 sur 916 engagés chinois, soit 0.21 p. 0/0.

Quant aux Océaniens, ils ont supporté avec plus de facilité la période d'acclimatement, et la mortalité n'a été sur 323 que de 5, quatre hommes et une femme, soit 1.5 p. 0/0.

Au moment de l'inspection de la commission, le nombre des malades de la plantation était de 57 sur 1,239 travailleurs, soit 4.6 p. 0/0, proportion inférieure à celle des malades et exempts du service sur les bâtiments de la marine impériale, qui est de 5 p. 0/0.

Ces maladies sont dues aux affections endémiques à Tahiti et particulièrement à la dysenterie, plus fréquente chez les naturels océaniens.

Les embarras des voies digestives, les simples embarras intestinaux qui, non soignés, peuvent dégénérer en dysenterie, quelques fièvres éphémères dues à l'action du soleil, quelques fièvres intermittentes sans gravité et sans ténacité, des bronchites simples et chroniques, quelques cas de phthisie, sévisant presque exclusivement sur les naturels polynésiens, telles sont les autres maladies dont les notes du médecin de l'établissement ont fourni le relevé.

A cette nomenclature il convient d'ajouter les plaies des membres inférieurs et particulièrement des pieds et des jambes, fort difficiles à guérir quand elles ont revêtu certains caractères de mauvaise nature ; des douleurs rhumatismales ou rhumatoïdes sans importance ; enfin deux ou trois cas de syphilis chez des femmes océaniques.

Ces différentes affections sont dues aux causes générales des maladies régnantes dans la colonie, car les engagés n'en ont pas apporté de spéciales des contrées d'où ils sont venus. Grâce à une hygiène publique et privée meilleure que celle des indigènes tahitiens, à une nourriture plus abondante, surtout plus régulière et plus réglée ; grâce à la façon intelligente, il faut le dire à son éloge, avec laquelle le gérant a su ordonner les mesures nécessaires pour une aussi grande agglomération d'individus de diverses provenances, le nombre des malades a toujours été diminuant, et la commission ne croit pas se tromper en affirmant que, toute proportion gardée, il est moindre que chez les indigènes tahitiens.

La commission a remarqué aussi quelques invalides atteints d'affections incurables, dont ils étaient porteurs à leur arrivée à Tahiti. Au nombre de six